

## Compte rendu du Conseil d'administration du 26 août 2006

### Ordre du jour

- Validation du compte rendu de CA
- Tour de table
- Vie associative / point par Brigitte
- Travail du Bureau / point par Jocelyne Galland et Denis Carrel
- L'assemblée générale extraordinaire pour la refonte des statuts et du règlement intérieur
- Point sur la trésorerie : prévisionnel et délibération sur frais déplacement par Alain
- Activités des Alpes Maritimes animation & formation, demande de soutien
- Recrutement 3ème salarié
- Point sur les commissions : statuts, éthique, communication, agricole,
- Rencontre avec Nature & Progrès chez Jérôme Laplane

### Participants

| COLLEGE A  |                 |  |
|--|-----------------|--|
| Présents ou représentés  | Absents excusés | Absents  |
| BONNEVEINE<br>CROQUEVERT<br>ENDOUME<br>LE JARDIN DE BERNARD<br>LES PANIERS DE SAISON<br>VALBONNE |                 | LUMINY ( <u>Démission</u> )<br>MOULIN DE REDON |

| COLLEGE B   |                 |                            |
|---|-----------------|----------------------------|
| Présents ou représentés   | Absents excusés | Absents                    |
| B. CAYRON<br>G. GOMIS<br>F. OULMONT<br>SCEA LA ROUSTIDE<br>J. LAPLANE | P. FOLLET       | R. ROUSSIER<br>R. SAVORNIN |

| COLLEGE C  |                 |  |
|--|-----------------|--|
| Présents ou représentés                                | Absents excusés | Absents                                  |
| AGRIBIOVAR<br>CONFEDER. PAYSANNE 83<br>TERRES FERTILES | APEAS           | BIO DE PROVENCE<br>CONFEDER. PAYANNE. 13 |

| COLLEGE D                            |   |         |
|--------------------------------------|---|---------|
| Présents ou représentés              | Absents excusés   | Absents |
| L. ALESSIO<br>C. GERVAIS<br>M. VILAR | A. GUIMEZANES<br>B. LASNIER<br>A. RICHARD<br>N. TONNELIER |         |

## I.- Validation du compte rendu du CA du 8 juillet 2006

Il est validé à l'unanimité.

## II.- Vie associative estivale

Brigitte Apothéloz fait un point sur la vie estivale de l'association

### ■ A partir des mails reçus :

- Rappel : que les administrateurs n'ayant pas donné les éléments pour la déclaration en Préfecture veuillent bien le faire dans les plus brefs délais auprès des salariés selon les demandes des 7 et 16 août par Fabienne.

### ■ Les salariées : Durant les congés d'Alain Helft, Brigitte Apothéloz et Juan Vilar ont assuré le lien à raison de 2 à 3 contacts avec Fabienne. Alain reprend sa responsabilité.

### ■ Les actions :

1. **Mise en place de la base de données Access** par Juan Vilar. Temps de travail consultant offert = 3 journées. Le CA remercie Juan. Opération : mise en place, formation de Fabienne et récupération des adhésions 2005 à partir des fichiers existants sous Excel.
2. **Fabienne s'est attelée à la saisie des fichiers papier** notamment des adhésions. Toutes les adhésions 2006 sont à saisir. Impossible par les 2 salariées dans le temps imparti (31 octobre). Il convient d'embaucher rapidement une personne sur 200 H. Le Bureau s'en charge.
3. **Envoi d'un courrier accompagné d'un dossier « répression des fraudes » explicatif aux producteurs ainsi que d'un questionnaire sur leur certification ou non en bio**, courrier rédigé par Jérôme LAPLANE et validé par le Bureau pour faire suite au courrier de la Répression des fraudes. Sélection par le Bureau des pièces à joindre. Un gros travail d'ensachage et de postage.

### ■ La démission d'un administrateur représentant l'AMAP de Luminy. Relevé de décision : demander au suppléant de la remplacer. Voir avec Amap : **demander aux salariées d'écrire à l'Amap Luminy pour connaître le nom de son suppléant sinon demander que soit nommé un suppléant**. Action supervisée par Alain Helft.

## III.- les travaux du Bureau

Le rapport de réunion de Bureau du 27 juillet est en cours de validation. Dès validation, il sera adressé à chaque administrateur.

Présentation des travaux par Jocelyne Gallant et Denis Carel co-présidents. Premier point présenté : Le Bureau pense qu'il est impossible d'organiser consécutivement dans la même journée une Assemblée générale extraordinaire (AGE) et une Assemblée générale ordinaire (AGO). L'ordre du jour du Bureau étant quasiment le même que celui du présent CA le rapport a été intégré point par point dans le compte rendu suivant comme préambule à chaque point, ce qui fut d'ailleurs le cas durant toute la réunion.

## IV.- L'AGE du 3 décembre sur délibération du CA de juillet 2006

A propos de l'AGE, le Bureau souhaite éviter au maximum les problèmes d'incompréhension source de frictions et de conflits. Il avait été déclaré lors de l'AG que, dans la foulée de l'AGE, le CA démissionnerait ce qui ne semble guère possible juridiquement. Au niveau juridique, les nouveaux statuts devant être déposés en Préfecture dans une période de 3 mois afin d'être applicables, un délai sera nécessaire entre l'A.G.E. et une A.G. ayant à effectuer un vote avec nouvelles modalités. Il est de la responsabilité du CA de bien expliquer toutes ces modalités et précautions à prendre.

Il est essentiel de favoriser le débat le plus largement possible au sein des Amap et des antennes locales. Le CA et le Bureau ont la mission de faire remonter les débats. Nous avons à animer nos groupes. Nous sommes dans une période très propice. Les gens ont envie de dire des choses, il s'agit d'organiser le débat.

## **Le Bureau propose aux administrateurs de prendre une délibération pour expliquer aux adhérents pourquoi on ne peut réaliser juridiquement une AG dans la foulée de l'AGE du 3 décembre 2006**

### **4.1.-Discussion sur les raisons de cette délibération**

Il s'agit de concilier ici plusieurs éléments

- Les prises de position à l'AG et la loi alors que à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. Nous avons pris une décision en juin et nous avons pris ensuite conscience des contraintes juridiques.
- La loyauté par rapport à notre parole et la légalité. Nous avons à privilégier la démocratie participative par rapport à la démocratie formelle.
- Si l'AGE modifie les statuts notamment sur le point des votes par correspondance, nous n'aurons pas le temps matériel de l'organiser si l'AGO est dans la foulée de l'AGE.
- délais

L'ensemble des administrateurs décide qu'il y a lieu de séparer l'AG de l'AGE en précisant de laisser passer le minimum de temps possible entre les deux de façon à respecter la parole des administrateurs au moment de la dernière AG de juin 2006.

Un débat s'engage alors sur la date de l'AGO à mettre le plus tôt possible après l'AGE en tenant compte de toutes les contraintes :

- Le bilan comptable ne peut intervenir qu'après les bilans fiscaux qui sont au 31 mars.
- Mettre l'AGO avant suppose une seconde AG pour approbation des comptes.
- Nous pouvons faire légalement plusieurs AG. En avons-nous les moyens humains et financiers ?
- Le mois de juin est un mois très chargé pour les producteurs. A éviter
- Les statuts peuvent être changés mais aussi le règlement intérieur. Une suggestion : que l'organisation interne soit réglée par le règlement intérieur ce qui permettrait que les statuts, base de l'organisation entre les collègues, ne soient pas remis en cause à chaque besoin de modifications de la vie associative. L'organisation en collègues doit se trouver dans les statuts ; l'organisation de la vie associative dans le règlement intérieur.
- L'organisation d'une AG pour plusieurs centaines d'adhérents est une action très lourde pour notre association. Nous ne pouvons pas nous permettre d'erreurs.
- Qui aura le droit de vote, les cotisants 2005, les cotisants 2006 ? Réponse : les cotisants 2006 à condition que l'on arrête l'appel à cotisations au 31 octobre afin de pouvoir organiser le vote du 3 décembre : gestion des adhésions dont vérification et contact avec les adhérents en cas de problèmes, envoi de carte d'adhésion, etc.
- Pour convoquer une AG il faut 2 à 3 mois. Proposition mars / avril.

*L'ensemble des participants estime que nous n'avons pas toujours en main toutes les données juridiques. Nous avons besoin de conseils ou d'un conseil juridique spécialisé dans le droit des associations.*

- Quelques noms sont proposés : Jean de Signe, Dany Cohen, ...
- Cabinet indépendant : Juris association qui répond à toutes les questions moyennant une cotisation annuelle

## 4.2.- Délibérations

Il est rappelé que nous ne votons pas sur la tenue de l'AGE le 3 décembre. Ce point a fait l'objet d'une délibération lors du CA précédent.

### 1. Délibération : Adhérer à Juris association / Lyon

- Contre : 0
- Abstention : 1

*Adoptée à la majorité*

### 2. Délibération : Mettre l'AGO le plus tôt possible après l'AGE en fonction des informations légales qui nous seront donnés. Les votants à l'AGE sont ceux qui sont à jour des cotisations 2006 reçues au 31 octobre 2006 tous collèges confondus cachet de la poste faisant foi et dossier d'adhésion complet.

- Contre : 0
- Abstention : 0

*Adoptée à la majorité*

## 4.3.- Relevé de décision : une procédure de mise en œuvre de l'AGE

A l'ordre du jour du prochain CA : la prise d'une délibération sur la procédure d'organisation et de la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire.

## V.- les travaux des commissions

### 5.1.- La Commission des statuts

La commission s'étant réunie de 12H à 14H juste avant la réunion du CA, il n'a été remis aucun compte rendu écrit. La Commission se propose de réaliser un questionnaire détaillé et adressé à chaque adhérent afin de faire l'état des lieux de l'existant. 4 étapes de réalisation :

1. dépouillement
2. synthèse
3. proposition de modification
4. hiérarchisation et validation finale.

Un débat s'engage sur

- **le contenu du questionnaire** : Tout le préambule du questionnaire qui reprend la situation des Amap (histoire, développement et état actuel) est certes indispensable à la connaissance d'Alliance Provence mais fait, d'une part, redondance avec les demandes qui seront faites à l'occasion de la mise à jour du fichier et de l'autre, est hors sujet par rapport aux missions et aux objectifs impartis à la Commission Statuts.

Il est rappelé que lors du dernier CA, deux objectifs lui ont été assignés : favoriser un large débat au sein de l'association et aider le CA dans son rôle de synthèse et de force de proposition.

- **le questionnaire est-il le moyen le plus** approprié compte tenu du délai très court jusqu'au 3 décembre et des expériences antérieures décevantes.

Faire l'état des lieux par un questionnaire demanderait 6 mois de travail entre l'envoi et la synthèse. Il est préconisé des réunions sur le terrain. 3 à 4 réunions d'ici la mi octobre. [Ndlr. A l'instar de ce qui se fait dans les Alpes maritimes où l'antenne locale a déjà réalisé 2 réunions de réflexion fort riches et productives sur les statuts et la vie d'Alliance Provence]

Le travail de terrain permettra d'enclencher une dynamique de remobilisation voire une mobilisation. Il est essentiel d'écouter les adhérents, de les faire participer afin que chacun s'engage

Quelques pistes de travail :

- proposer aux Amap de se prononcer sur les modifications qui paraissent primordiales, c'est-à-dire proposer un cadre de discussions à partir des éléments qui se sont déjà dégagés, notamment lors des débats de l'Ag, d'antennes locales, etc. à partir des dysfonctionnements constatés. Ex. la représentativité des collègues,
- S'appuyer sur les véritables enjeux de cette refonte.
- Il appartient au CA de définir un niveau de réformes pour le 3 décembre et les points essentiels de la refonte des statuts et du règlement intérieur
- Bien spécifier ce qui est du ressort des statuts et de ce qui est du règlement intérieur.
- Bien spécifier ce qui est du dysfonctionnement de la non application des statuts et du règlement intérieur dans les années précédentes.

Nous avons deux questions essentielles à résoudre

- Le cadre : la mobilisation des adhérents c'est-à-dire la proposition de procédure de mobilisation la plus large possible.
- Le comment : le travail préparatoire de la commission pour préparer le travail et la décision du CA.

**Relevé de décision : Le CA souhaite que soit adressé d'ici le 31 octobre un texte structuré pour lancer largement le débat interne de manière contradictoire. La Commission Statuts a pour mission**

1. **d'y réfléchir et de produire pour le prochain CA un texte soumis au débat, à l'amendement et au vote au sein d'Alliance Provence.**
2. **La commission statuts a une seconde mission de clarification des procédures de mise en œuvre d'un large débat démocratique.**

## 5.2.- La Commission communication

Un compte rendu a été adressé courant du mois de juin à chaque administrateur.

- **Le site** : Le nouveau site a été basculé sur Internet et 3 forums fonctionnent déjà : « général », « statuts » et « amélioration du site ». Il est envisagé de créer un forum pour la commission Communication.

Ce nouveau site permet à chaque Amap de générer son propre site ou, si elle a déjà un site, de créer un lien sur celui-ci. Aujourd'hui une quinzaine d'Amap ont leur propre site.

Ce nouveau site sera prochainement doté d'un centre de ressources avec un moteur de recherche.

Alliance Provence, par le biais de Laurence, sera modérateur du site. Tout membre du CA pourra être rédacteur autorisé. Chaque Amap aussi pour saisir des données et des informations la concernant.

La Commission s'est posé une question et en fait part aux administrateurs : « Comment faire participer le maximum d'adhérents à ses travaux compte tenu de l'éloignement de certaines Amap ? »

**Relevé de décision : la Commission Communication doit s'appuyer sur les Antennes locales, être relayée par l'intermédiaire des Brèves et par un forum spécial communication sur le site dont les éléments seront relevés par la commission et intégrés à la réflexion**

- **Un nouveau logo** (Cf. site et document circulant autour de la table). Il s'agit d'un chou Romanesco stylisé. Son coût est intégré à la commande du site. Il n'y a donc pas de surcoût et Alliance Provence en est propriétaire. Il est demandé une délibération du CA le validant.

### 3. **Délibération : Le CA valide le logo,.**

- Contre : 0
- Abstention : 1

*Adoptée à la majorité*

- **Une carte d'adhésion**

Présentation du modèle proposé en tour de table. Coût d'une carte 0,09 euro.

**Relevé de décision : la carte doit comporter outre les éléments déjà présents, le nom de l'Amap, les coordonnées d'Alliance Provence et l'adresse du site**

**4. Délibération : Le CA valide le principe de la carte d'adhésion dès 2006 et mandate le Bureau pour sa mise en place technique et financière avec les salariées et la commission communication**

*Adoptée à l'unanimité*

#### ■ **Le fichier informatique des adhérents**

La base de données est en place. La bascule des adhésions 2005 est effectuée à partir des fichiers sous Excel. Il reste un gros travail de saisie des adhésions 2006. Environ 2000 bulletins en suspens. Estimation 200H de travail.

Il est possible aussi d'adresser un bordereau sous Excel à chaque Amap qui fera la saisie de ses adhérents. Cela était prévu pour les adhésions 2007 mais il est possible de le faire pour les adhésions 2006 si les administrateurs l'estime nécessaire. Les salariées envoient les informations contenues dans la base, les adressent à chaque Amap qui les modifie. Le listing est à retourner par Internet à Alliance Provence ; les salariées l'intégreront automatiquement dans la base après contrôle.

Un courrier d'accompagnement est à réaliser pour expliquer aux Amap la nécessité et les modalités de cette mise à jour qui demande leur participation. Une carte sera ensuite adressée à chaque adhérent, ce qui évitera les contestations lors de l'AG.

Côté logiciel, les salariées ont besoin d'un nouveau Microsoft Pack Office. Il est possible d'avoir la version nettement moins onéreuse spécial Education. Access n'étant pas compris dans le Pack, il faudra l'acheter en supplément.

**5. Délibération : Le CA mandate le Bureau pour l'évaluation du temps et l'embauche, les frais de communication, l'achat du pack Office de mise à jour et du logiciel Access dernière version.**

*Adoptée à l'unanimité*

### **5.3.- La Commission agricole**

La Commission, comme annoncé lors du précédent CA, ne s'est pas réunie durant la période estivale très intense pour les producteurs. Georges Gomis se propose de mobiliser la commission rapidement sur la poursuite des travaux de l'an passé, en commençant par les points non traités.

### **5.4.- La Commission éthique**

Présentation de ces travaux de première réunion par André Lopez. Le compte rendu a été adressé par mail à tous les administrateurs. Certains ne l'ont pas reçu. Se reporter au compte rendu disponible sur le site d'Alliance Provence..

#### **1. Au cours du débat, des éléments de force sont ressortis :**

- Favoriser le lien, la relation avec le producteur.
- Prendre des décisions collégiales donc importance du rôle et des missions en ce sens du CA.
- Se saisir de l'expérience d'Equiterre en matière de suivi des producteurs
- Prendre en considération le cas de jeunes agriculteurs sous équipés et sans facilité financière.
- Différencier validation d'agrément. Importance de la période de validation, notamment lors du passage d'un système conventionnel à un système respectueux de la Charte. Ce n'est pas facile pour un producteur et pas facile de dire à une Amap, vous pouvez y aller.

- Une période de validation comportant un accompagnement d'un technicien agricole ou d'un agriculteur avec une bonne expérience en Amap, est nécessaire/ C'est extrêmement important pour tout le monde.
- Le contrôle est un point extrêmement délicat. La Charte d'Alliance Provence permet à la Confédération paysanne d'y participer. Le Confédération paysanne du var propose de mieux faire connaître au sein d'Alliance Provence, l'agriculture paysanne au travers d'expertise d'exploitants.
- La Commission agricole a ouvert depuis 2005 un chantier sur ce thème. Il est essentiel de poursuivre les travaux et de diffuser largement les contributions et les rapports de réunions.
- Il est proposé que la Commission agricole élabore des fiches techniques d'évaluation et de validation des exploitations agricoles en Amap ou qui souhaitent se mettre en Amap.

## VI.- Rencontre de Nature et Progrès

Jérôme Laplane a eu un contact avec le président national de la Fédération Nature et Progrès qui viendra sur Marseille fin août et est d'accord pour une rencontre le lundi 28 août en fin de journée sur la ferme de Jérôme Laplane.

Nature et Progrès est actuellement en discussion avec l'Union européenne pour faire reconnaître ce type de contrôle et son éthique au niveau européen et ce au même titre que les organismes officiels déjà agréés pour l'agriculture biologique.

**Objectif de la réunion** : éclairer Alliance Provence sur la façon dont les contrôles internes se passent dans leur mouvement. Il est réalisé par un groupe de consommateurs et de paysans (Comac) formés, qui réalisent un état des lieux et donne une appréciation sur une ferme à partir d'outils spécifiques

Ils seront 3 à 4 membres de Nature et Progrès

Participeront à la réunion pour Alliance Provence : Jérôme Laplane, Denis Carel, Annick Guimezanes, Laurence Fanget, Isabelle Mathieu, Juan Vilar, Georges Gomis, Chloé Gervais, Mia Vilar

**Relevé de décision : Un compte rendu de réunion sera fait rapidement par Laurence Fanget et diffusé à l'ensemble des administrateurs.**

## VII.- Point sur la Trésorerie par Alain Helft

Alain Helft nous fait un point sur la trésorerie. Il rappelle qu'un budget prévisionnel a été remis au CA du mois de mai. Explication est donnée de la différence entre un budget prévisionnel soumis à décalage normal entre le prévisionnel et le réalisé. [*Ndlr. Les nouveaux administrateurs ne l'ayant pas forcément, il serait sans doute judicieux de le renvoyer à tous les membres du CA*].

Point sur la trésorerie : en caisse 43.485 euros. A partir du 1 janvier 2007, les charges sociales vont augmenter car les contrats aidés se terminent. Il est donc urgent de se pencher sur les demandes de subventions.

**Relevé de décision : Point sur la trésorerie et le budget prévisionnel d'une manière plus détaillée lors du prochain CA de septembre.**

Le trésorier se trouve aujourd'hui avec deux besoins qui nécessitent une délibération :

- La question des frais de déplacement des administrateurs ;
- Un second signataire de chèques.

**6. Délibération : Le CA autorise le Co-président Denis Carel à être, pour raison de proximité, le second signataire bancaire.**

*Adoptée à l'unanimité*

Intervention de Marc Alphanféry pour que se constitue un groupe de travail pour les demandes de subventions. Rappel du Bureau. Il a mandaté Laurence pour demander un RDV avec Mme MAUREL du Conseil régional qui initie le dossier « Créative » si possible avant la réunion du CA fin août sinon courant septembre

**Relevé de décision : le groupe de travail « subventions » est constitué de Marc Alphanféry, de Brigitte Apothéloz et de Jocelyne Gallant qui interviendra sans déplacement par mail et Msn.**

### **VIII.- Recrutement d'un 3° salarié**

Le prochain Bureau aura lieu le 13 septembre prochain au siège de l'association avec les salariées.

Le précédent CA avait proposé la mise sur pied d'une commission recrutement qui n'avait pas été créée faute de candidat. La demande est renouvelée de savoir quels administrateurs souhaitent participer à cette commission outre les membres du Bureau. Aucune candidature.

**Relevé de décision : Le Bureau est mandaté par le CA pour la mise en place d'une procédure de recrutement**

### **IX.- L'antenne locale 06 demande le soutien d'Alliance Provence pour deux manifestations**

François Oulmont présente par écrit les attentes de l'antenne locale concernant leurs actions prévues à l'automne 2006

#### **6.1.- Journée de rencontres entre Amap le 15 octobre**

En 2005 avait eu lieu la première rencontre inter Amap.

Il est aujourd'hui demandé au CA

1. La validation de l'action et de sa lecture et approbation par le CA par PV
2. L'appui d'Alliance Provence sur le plan administratif : envoi de documents auprès de Pole Azur Provence, invitation à l'ensemble du réseau régional
3. Un appui financier à concurrence de la subvention demandée pour une aide à l'organisation
4. la gestion financière de l'action sera suivie par l'Antenne locale mais prise en charge par Alliance sur sa comptabilité
5. le déroulement de la journée ainsi que l'organisation sur place sera à la charge de l'antenne locale donc entièrement bénévole. La subvention servira à dédommager les intervenants des frais de déplacement.

La rencontre 2006 se fait avec le soutien du Pôle Azur Provence. Le budget est de 1400 euros, le Pôle Azur Provence (Communautés de communes) donne 900 euros. Il est demandé 500 euros à Alliance Provence.

Il est présenté aux administrateurs une fiche projet sur cette journée accompagnée d'un devis avec cofinancements.

**7. Délibération : soutien d'Alliance Provence à la manifestation, promotion de la journée et participation financière à hauteur de 500 euros.**

*Adoptée à l'unanimité*

## 6.2.-la formation sensibilisation à l'AB en novembre 2006

Agribio lance pour l'automne un stage de sensibilisation à l'agriculture bio. L'antenne locale demande que cette formation ait le soutien d'Alliance Provence avec une information diffusée auprès de l'ensemble des producteurs notamment par le biais des Brèves. Présentation de l'action

1. Le CA s'engage sur le fait de diffuser et soutenir l'information auprès de la totalité de son réseau d'adhérents et sur son réseau Internet ;
2. La gestion financière de l'opération est confiée à l'association Agribio 06 ainsi que l'organisation de la formation ;
3. La subvention prévue par Pôle Azur Provence sera versée auprès d'Agribio 06 ;
4. le compte rendu des formations sera réalisé par Agribio et transmis à Alliance Provence.

Il est présenté aux administrateurs une fiche projet sur cette journée.

### **8. Délibération : Alliance Provence soutient le projet de formation et s'engage à diffuser largement l'information auprès des producteurs en Amap.**

*Adoptée à l'unanimité*

Annexe au compte rendu de réunion

- Compte rendu de la Commission communication
- Compte rendu de la Commission Ethique
- Fiche projet de l'Antenne locale des Amap 06 et devis pour projet N°1
- Le compte rendu du Bureau validé

*BA Gardanne 31 août 2006*

## Synthèse des relevés de décision et des délibérations

Note : le présent CA a pris

- 6 décisions

Détail

Le Bureau propose aux administrateurs de prendre une délibération pour expliquer aux adhérents pourquoi on ne peut réaliser juridiquement et démocratiquement une AGO dans la foulée de l'AGE du 3 décembre 2006

- **Délibération : Adhérer à Juris association / Lyon**
  - *Adoptée à la majorité*
- **Délibération : Mettre l'AGO le plus tôt possible après l'AGE en fonction des informations légales qui nous seront données. Les votants à l'AGE sont ceux qui sont à jour des cotisations 2006 reçus au 31 octobre 2006 tous collèges confondus cachet de la poste faisant foi et dossier d'adhésion complet.**
  - *Adoptée à l'unanimité*

**Relevé de décision : Le CA souhaite que soit adressé d'ici le 31 octobre un texte structuré pour lancer largement le débat interne de manière contradictoire. La Commission Statuts a pour mission d'y réfléchir et de produire pour le prochain CA un texte soumis au débat, à l'amendement et au vote au sein d'Alliance Provence. La commission statuts a une seconde mission de clarification des procédures de mise en œuvre d'un large débat démocratique**

**Relevé de décision : la Commission Communication doit s'appuyer sur les Antennes locales, être relayée par l'intermédiaire des Brèves et par un forum spécial communication sur le site dont les éléments seront relevés par la commission et intégrés à la réflexion.**

- **Délibération : Le CA valide le logo,.**
  - *Adoptée à la majorité*

**Relevé de décision : la carte doit comporter outre les éléments déjà présents, le nom de l'Amap, les coordonnées d'Alliance Provence et l'adresse du site**

- **Délibération : Le CA valide le principe de la carte d'adhésion dès 2006 et mandate le Bureau pour sa mise en place technique et financière avec les salariés et la commission communication**
  - *Adoptée à l'unanimité*
- **Délibération : Le CA mandate le Bureau pour l'évaluation du temps et l'embauche, les frais de communication, l'achat du pack Office de mise à jour et du logiciel Access dernière version.**
  - *Adoptée à l'unanimité*

**Relevé de décision : Un compte rendu de réunion sera fait rapidement par Laurence Fanget et diffusé à l'ensemble des administrateurs. Relevé de décision : Point sur la trésorerie et le budget prévisionnel d'une manière plus détaillée lors du prochain CA de septembre.**

- **Délibération : La réactualisation du montant des frais de déplacement à 0,3 E du km.**

- Contre : 0
- Abstention : 2
- *Adoptée à la majorité*

➤ **Délibération : Le CA autorise le Co-président Denis Carel à être, pour raison de proximité, le second signataire bancaire.**

- *Adoptée à l'unanimité*

**Relevé de décision : le groupe de travail « subventions » est constitué de Marc Alphandéry, de Brigitte Apothéloz et de Jocelyne Gallant qui interviendra sans déplacement par mail et Msn.**

**Relevé de décision : Le Bureau est mandaté par le CA pour la mise en place d'une procédure de recrutement**

- **Délibération : soutien d'Alliance Provence à la manifestation, promotion de la journée et participation financière à hauteur de 500 euros.**
- **Délibération : Alliance Provence soutient le projet de formation et s'engage à diffuser largement l'information auprès des producteurs en Amap.**
  - *Adoptées à l'unanimité*